



Maladie coordonnée en maintien de salaire et demi traitement

Par **twingo**, le **27/07/2008** à **00:59**

Je suis en prolongation d'arrêt maladie du 16/07/08 au 10/08/08 inclus. Mon arrêt initial a débuté le 21/04/08. Ma Convention Collective prévoit que durant les 3 premiers mois, je perçoive un maintien total du salaire et les 3 mois suivants : un demi traitement déduction faite des IJ versées par la Sécurité Sociale, et auquel se rajoute un complément de la part de la prévoyance signé par mon employeur. Au mois d'avril, mai et juin, j'ai bien été intégralement payée. Mais à ma grande surprise au mois de juillet 2008, j'ai reçu un bulletin de salaire indiquant : bulletin de salaire du 1er au 31/08/2008 et où est simplement mentionnée une somme (réduite de près de 500 Euros par rapport à mon salaire brut habituel) comme étant : salaire de qualification, suivie de ma prime d'ancienneté, puis du total des deux, donnant une somme totale brute. Puis à la fin de mon bulletin de salaire, il est indiqué : "Salaire à 50 % à compter du 21/07/08". Aucune mention n'est inscrite, notifiant des jours payés en maladie pour un maintien total de salaire du 01/07/08 au 20/07/08, puis du 21/07/08 au 31/07/08 en demi traitement....déduction faite..... complément employeur). Sans omettre de vous préciser si besoin en était que je n'ai reçu, à ce jour, aucune IJ de la part de la SS ; celles-ci n'intervenant qu'au bout de 14 jours. Soit, si mon employeur a bien envoyé en temps et en heure, l'attestation que je lui avais adressée pour ce faire, début août. De plus, j'ai appris par notre organisme de prévoyance que le complément sera directement versé à mon employeur. Est-ce normal. Comment puis-je faire pour contrôler. Et ne devait-il pas "justifier" et "détailler" sur mon bulletin de salaire ces différentes périodes et le fait qu'il s'agissait de maladie (d'ailleurs mes bulletins précédents ne possédaient aucune mention "maladie du au...." - maintien intégral du salaire. Quand on lit, celui que je viens de recevoir pour le mois de juillet, je travaille toujours. Seulement, je perçois près de 500 Euros en moins et mon nbre d'heures passe de 146,25 habituelles à 115,88, 50 % à compter du 21/07/08. Il m'est impossible même de pouvoir contrôler la somme qu'il m'indique comme

étant celle qui correspond effectivement à tous les points cités plus haut.
Merci de bien avoir la gentillesse de "m'éclairer" car là, je suis perdue. Il me semblait qu'il existait des mentions obligatoires à porter sur un bulletin de salaire ? Et un minimum pour que je puisse "comprendre" la somme qui y figure ?